

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 27 mars 2017**

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO  
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY  
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI  
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO  
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET  
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

**CT4/270317/32**

**Sur le rapport de Jeannine LEVASSEUR**

**Approbation de l'avenant n° 9 à la convention d'avance de trésorerie avec la SEM Façonéo – Zone d'activités Napollon/Baronettes à Aubagne**

Par délibération n° 14-1008 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a autorisé le versement d'une avance de trésorerie de 500.000 € afin de contribuer au financement en besoin de trésorerie de l'opération d'aménagement de la zone d'activités Napollon/Baronettes à Aubagne, conformément aux dispositions de l'article 19 de la convention d'aménagement confiée à la SAEMPA, et à l'article L.1523-2, 4<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Etant précisé que la SAEMPA se dénomme, aujourd'hui, SEM Façonéo.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-32- DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
--

Compte tenu de l'avancement de l'opération, et notamment que les cessions foncières devraient être finalisées en 2017, il convient pour l'exercice 2017, de reconduire cette avance et, à cet effet, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 9 à la convention d'avance de trésorerie.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2 et 4 ;
- Les articles L.300-4, L.300-5, L.311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 27-0603 du Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 24 juin 2003, approuvant le projet de convention d'aménagement entre la communauté d'agglomération et la SAEMPA ;
- L'article 19 de la convention d'aménagement signée le 15 juillet 2003 ;
- La délibération n° 14-1008 du Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en date du 1er octobre 2008 autorisant à la SAEMPA une avance de trésorerie de 500.000 € et le projet de convention s'y rapportant ;
- Le projet d'avenant n° 9 à la convention d'avance temporaire de trésorerie joint en annexe ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

#### **Considérant**

- Que les cessions foncières devraient être finalisées en 2017, il convient donc de reconduire l'avance de trésorerie sur l'exercice 2017.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

De donner un avis favorable à la reconduction de l'avance de trésorerie, dont le montant est de 500.000 € à la SEM FAÇONEO au titre de la convention d'aménagement de la Zone d'Activités Napollon/Baronnettes pour l'exercice 2017.

**Article 2 :**

De donner un avis favorable au projet d'avenant n° 9 à la convention d'avance de trésorerie et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 9 la convention d'avance de trésorerie avec la SEM FAÇONEO.

**AVIS FAVORABLE**  
**1 contre : Joëlle MELIN**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170327-CT4-270317-32-  
DE  
Date de télétransmission : 18/04/2017  
Date de réception préfecture : 18/04/2017